

LES ARNAQUES ACCESSIBILITE AU CABINET MEDICAL – NORMES PMR

Vous avez peut-être reçu un courrier au sujet de l'accessibilité de votre cabinet médical pour les normes PMR avec l'en-tête ADAPT Services, et demandant l'inscription sur une liste administrative avec menace de sanctions en cas de non adhésion.

Ce démarchage n'a rien d'officiel et correspond à une arnaque financière. Si vous avez répondu, il faut exiger un remboursement des sommes réglées et le signaler à la Direction Départementale de la Protection des Populations (Adresse : 95 boulevard Carnot BP 10219 - 59029 LILLE CEDEX / Mail : ddpp@nord.gouv.fr) en dénonçant les faits, en détaillant la situation et en joignant les pièces justificatives. Il faut également porter plainte auprès de la Police et se constituer partie civile si le Procureur de la République décide de retenir la plainte.

Si à ce jour vous n'avez pas réalisé les déclarations relatives à l'accessibilité, nous vous proposons de vous rapprocher de la Mairie de votre ville ou auprès du correspondant d'accessibilité pour le département du Nord, Monsieur F. DEHAEZE, à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord (Adresse : 62 boulevard de Belfort – BP 289 - 59000 LILLE / Mail : francois.dehaeze@nord.gouv.fr / Tel : 03.28.03.85.61)

Lien utile : <https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/arnaque-au-diagnostic-accessibilite>